

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02968

Numéro SIREN : 440 195 782

Nom ou dénomination : A E V

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt 13512

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13512

Déposant :

Nom/dénomination : A E V

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 440 195 782

N° gestion : 2001 B 02968



« L'harmonie du cadre de vie »

n° de
dépôt

13512



1/3
n° de
gestion

04 AOÛT 2020

n° de
facture

qumy.

n° de
chrono

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 04 juillet :

Conformément aux statuts rédigés et approuvés par l'ensemble des actionnaires le 01^{er} décembre 2001, les actionnaires de A.E.V., société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, divisé en 400 actions de 100 € chacune, se sont prononcés sur les résolutions suivantes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, 43 route des Haizettes à GROSROUVRE (78490), sur convocation du Président du Conseil d'Administration expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 01er juin 2020 à chaque actionnaire, dont l'adresse est connue.

Etait présent :

- Monsieur GRANDCLAUDE Pierre, propriétaire de 347 actions
- Etaient absents non excusés, et n'ayant transmis aucun pouvoir à des mandataires pour les représenter:
- Monsieur CASASSUS Claude, propriétaire de 040 actions
 - Monsieur ROCHER Eric, propriétaire de 010 actions
 - Monsieur COGEZ Stéphane, propriétaire de 003 actions

L'actionnaire présent possédant ainsi plus des trois quarts des actions, l'Assemblée Générale a été déclarée régulièrement constituée et a pu valablement délibérer. Les voix des trois actionnaires absents sont comptabilisées dans les abstentions.

L'Assemblée était présidée par Monsieur GRANDCLAUDE Pierre, Président et administrateur unique.

L'Assemblée était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice 2019,
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats,
- Constatation de la perte de plus de la moitié des capitaux propres,
- Dissolution de la société,
- Poursuite de l'activité,
- Renouvellement annuel du conseil d'administration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président a mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation remise à chaque actionnaire, dont l'adresse est connue,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts,
- la feuille de présence.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, a approuvé les comptes de

Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 40 000 € - Siège social : 43, route des Haizettes - 78490 GROSROUVRE
SIREN : 440195782 - Courriel : aevsas@wanadoo.fr



qumy.

l'exercice 2019 tels qu'ils sont arrêtés par le Président et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 18 €.

L'Assemblée Générale a approuvé la proposition du Président, et décidé d'affecter les résultats de l'exercice de la manière suivante:

Bénéfices de l'exercice	18,00 €
A la réserve légale.....	0,00 €
Au report à nouveau.....	18,00 €
Solde.....	0,00 €

En totalité le compte "report à nouveau" s'élève ainsi à - 53 149 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à - 13 149 € au 31 décembre 2019.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, a approuvé :

- la convention par laquelle Monsieur GRANDCLAUDE Pierre a bénéficié de la vente de petits matériels et matériaux pour un montant global TTC de 2 745 €.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, a constaté la perte de plus de la moitié des capitaux propres.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné une évaluation de la situation financière pour 2020, et statuant conformément aux dispositions de l'article L223-39 de la loi du code de commerce, a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

Toutefois l'Assemblée Générale a décidé la poursuite de l'arrêt de l'activité depuis le deuxième semestre 2016, dans les conditions fixées par le conseil d'administration et la recherche de nouveaux marchés en vue d'une reprise de l'activité dès que possible.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a désigné M. Pierre GRANDCLAUDE, administrateur unique de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, celui-ci acceptant ce mandat sans réserve.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs à M. Pierre GRANDCLAUDE pour remplir toutes formalités de droit, concernant cet arrêt, et notamment :

*Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 40 000 € - Siège social : 43, route des Haizettes - 78490 GROSROUVRE
SIREN : 440195782 - Courriel : aevsas@wanadoo.fr*



C. Plumb

- la gestion des sommes issues de la vente de matériels et matériaux de la société propre au fonctionnement de l'activité précédente ;
- la prise en charge par le président du fonctionnement de la société auprès des tiers avec les capitaux et matériels minimum mis à disposition.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a déclaré la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Rédigé le 04 juillet 2020 en :

- 1 exemplaire pour la société, inséré dans le registre des assemblées générales, détenu au siège social,
- 1 exemplaire pour le Président,
- 1 exemplaire pour le tribunal de commerce des Yvelines,
- 1 exemplaire en archivage électronique.

Pour la société
Son Président
Pierre GRANDCLAUDE

lu et approuvé conforme



C. Grand

Désignation de l'entreprise : A E V - SIREN : 440195782

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Néant ☐ *

				Exercice N clos le. 31/12/2019	N-1 31/12/2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 514	0
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 250	0
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 169	-31
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	21 933	21 964
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	351	345
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	73	40
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	710	750
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 134	1 135
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	23 067	21 964
			CP	1 103	1 135
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		A E V - SIREN : 440195782		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	40 000		40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	-53 167		-53 199
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18		32
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	-13 149		-13 167
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	13 980		13 980
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80		80
	Dettes fiscales et sociales	DY	192		242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	14 252		14 302
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 103		1 135
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			322	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



C. Plu

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **A E V - SIREN : 440195782**

Néant ☐

		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 306	FB	FC	1 306				
	Production vendue { biens * services *	FD	1 075	FE	FF	1 075	2 808			
		FG		FH	FI					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 381	FK	FL	2 381	2 808			
	Production stockée *				FM					
	Production immobilisée *				FN					
	Subventions d'exploitation				FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP					
	Autres produits (1) (11)				FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 381	2 808		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	199	441		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 555	1 725		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	288	290		
	Salaires et traitements *					FY	0	0		
	Charges sociales (10)					FZ	320	320		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions						GA		
								GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 362	2 776		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	18	32	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP		0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU		0		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		0		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	18	32		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Cplent

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA FTL-DECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A E V - SIREN : 440195782		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 381 2 808
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 362 2 776
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	18 32
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux PER A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Cplent

Annexes aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Préambule :

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de douze mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait également une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 103 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30 avril 2020 par le président.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques. Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, la société a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiquées.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis en trois ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, mais net des escomptes de règlement) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation du bien.

Outillage industriel : 3 ans
Inst Agencement : 10 ans
Matériel transport : 4 ans
Matériel de bureau : 3 ans
Mobiliier : 10 ans

Les créances sont valorisées à leur valeur actuelle. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable ou le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

L'évaluation du montant des heures de D.I.F./CPF acquis par le responsable d'exploitation au 31/12/2019 s'élève à 150 heures.

Aucune demande d'utilisation de D.I.F./CPF n'a été réalisée au 31/12/2019.

Désignation de l'entreprise : A E V										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 514	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	I9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	3 250	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		Dont Composants	M3		KV	1 515	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	623	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	14 000	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						IH		II		IJ		
	Avances et acomptes						IK		IL		IM		
	TOTAL III						IN	19 388	IO		IP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV		
	TOTAL IV						IQ		IR		IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	21 902	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou dévaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		5		4				
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		IV		IX			
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		IY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst. gales. agents et am. des constructions			IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agents, aménagements divers			IU		MM		MN			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE			
	TOTAL III				IY		NG		NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7			
	Autres participations				IØ		ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
	TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	21 902	ØM

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLESDGFIP N° 2054 bis-SD 2020
ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATION

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A E V

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2053

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

ADAPTE POUR LA DECLARATION
PAR TELEDECLARATIONFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A E V		Néant ☒					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	EL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		FE	PF				
Terrains		PI	PJ				
Constructions	Sur sol propre	PM	PN				
	Sur sol d'autrui	PR	PS				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE				
	Matériel de transport	QH	QI				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM				
	Emballages récupérables et divers	QP	QR				
TOTAL III		QU	QV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		EN	EP				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



C. Plu

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

ADAPTE A LA PRESENTATION
PAR FICHIER EXCELFormulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A E V Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		6N	6P	6Q	6R	
		6S	6T	6U	6V	
	Sur stocks et en cours	6W	6X	6Y	6Z	
	Sur comptes clients	6A	6B	6C	6D	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6E	6F	6G	6H	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises :	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH	
	- financières	UE	UF	UG	UH	
	- exceptionnelles	UE	UF	UG	UH	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



Cplent

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2020
Annexe du formulaire 2057-SD 2020
par TELEDRUFR

Désignation de l'entreprise : A E V				Néant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	710		710						
	TOTAUX		VT	710	VU	710	VV				
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'un an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	80		80						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	192		192						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 980						13 980		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	14 252	VZ	272				13 980		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VI				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Cplent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

Formulaire n° 2058-B-SD 2020
du Code général des impôts

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2020

ADRESSE POUR LES DÉCLARATIONS
ET LES DÉLIBÉRATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>A E V</u>		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	53 167
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	18
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	53 149
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne NO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	53 149
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9I
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WI

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A. E. V.										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-53 199	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OP	-53 167		Report à nouveau	ZG	-53 167						
										TOTAL II		ZH	-53 167
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS				
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	1 555			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 555	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	288			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			YZ				
	Total du poste correspondant à la ligne EX du tableau n° 2052										YX	288	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	596			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	206			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *								OB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	ID		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JE					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise: A.B.V. Néant ☐

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019 Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis YP

Dont handicapés YF

Effectifs affectés à l'activité artisanale YG

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 2 381

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 2 381

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 1 754

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ 1 754

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 627

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX

Effectifs au sens de la CVAE * EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX

Période de référence GY

Date de cessation GZ

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.